



Le 8 Novembre 2022

Monsieur Laurent Probst
Directeur Général d'Île-de-France
Mobilités

41 Rue de Châteaudun
75009 Paris

Objet : Tram Train : nuisances sonores

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de votre courrier en date du 17 octobre en réponse à nos demandes visant à réduire les nuisances sonores du tram 13 sur nos communes respectives de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Nous vous remercions des engagements que vous avez pris concernant l'abaissement de la vitesse du premier et du dernier train, la possibilité d'identifier ensemble les secteurs pouvant être végétalisés ou encore l'inscription de notre secteur du tram 13 à l'observatoire du bruit mis en place dans le cadre de l'article 90 de la loi d'orientation des mobilités.

Cependant, nous constatons que vous n'avez pas répondu complètement à l'approche locale et spécifique à notre contexte que nous avons pourtant établie de façon exhaustive et susceptible de réduire les pics de bruit par une meilleure adaptation de la vitesse des rames sur les tronçons urbanisés de nos deux communes. Ainsi, vous évoquez un impact majeur sur l'exploitation or le temps complémentaire avait été estimé à seulement 1 minute et 35 secondes, durée effectivement limitée portant peu atteinte à l'attractivité et à l'efficacité de la ligne.

Dans ce contexte, nous souhaiterions **disposer d'une réponse plus précise nous permettant de mieux identifier les raisons pour lesquelles il n'est pas envisageable de réduire la vitesse du tram-train en zone urbaine très densifiée** : c'est cet argumentaire que nous devons transmettre aux riverains concernés.

Nous vous demandons la prise en compte des nuisances, non pas au regard d'une législation bientôt obsolète, mais sur les bases d'une réglementation future qui prendra prochainement en compte les pics de bruit. Fort de ce constat et de ces enjeux, maintenir une vitesse de 100 km/h générant un bruit ferroviaire supérieur à 70 dB nous apparaît **préjudiciable à la santé et à la qualité de vie** de nos concitoyens.

Pour mémoire, nous vous rappelons que les associations locales demandent une limitation de la vitesse à 30 km / h sur toute la zone urbaine de Bailly et Noisy-le-Roi, complétée par des infrastructures (murs anti-bruit...).

Nos prédécesseurs et nous-mêmes avons beaucoup œuvré avec vos équipes pour que ce beau projet voit le jour et déjà un grand nombre de nos concitoyens emprunte quotidiennement le tram 13. Cette infrastructure constitue désormais un atout significatif tant pour le territoire yvelinois que pour des villes comme Bailly ou Noisy-le-Roi. Bien entendu, nous resterons force de propositions pour améliorer son attractivité dans le cadre d'un environnement acceptable pour nos riverains les plus exposés.

Dans cette optique, nous sollicitons comme convenu auprès d'Ile de France Mobilités **une prochaine réunion publique en présence des associations et des présidents de résidence ainsi que de l'exploitant, la SNCF-réseau et BruitParif.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en nos respectueuses salutations.

Le Maire



Jacques ALEXIS

Marc Tourelle



Maire de Noisy-le-Roi

Copies :

Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat

Madame Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines

Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines

Monsieur François DE MAZIERES, Président de Versailles Grand Parc